

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Conjecture sur la durée de la session de la chambre française. — Etat des routes en Auvergne. — Détails sur l'exposition du Louvre. — Ecole militaire de Bruxelles. — Chambre belge. Suite de la discussion de la loi communale. — Du défrichement des forêts. — Première représentation de la Saint-Barthélemy. — Statistique. — Banque Liégeoise et Caisse d'Épargne. — Société de Saint-Léonard. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 29 février. — C'est aujourd'hui que les députés de la gauche se réunissent chez M. Laffite au nombre d'environ cinquante, à l'effet d'arrêter la marche à suivre et le système de conduite à adopter vis-à-vis du nouveau cabinet. M. Garnier Pagès et les membres qui votent avec lui ont refusé de prendre part à cette délibération.

— On a remarqué dans la discussion qui a eu lieu à la chambre des députés les paroles suivantes de M. Thiers : « Je demande que MM. les députés qui ont proposé des amendements, veuillent bien faire abnégation de leurs vues personnelles, afin que le pays puisse enfin obtenir une loi qui est très désirée, et qui sera peut-être la seule loi d'intérêt matériel qui aura pu être discutée dans cette session. » Quelques personnes ont cru que c'était un indice de la prochaine prorogation et peut-être de la dissolution de la chambre.

— On écrit de Lyon, le 26 février :

Voici les détails que donne un voyageur qui arrive de l'Auvergne sur l'état des routes :

Il m'a été impossible, dit-il, de suivre la grande route; tous les moyens de transport sont interceptés par la neige qui s'élève dans certains endroits à dix ou douze pieds.

J'ai vu en station sur le Puy-de-Dôme une grande quantité de voitures chargées de marchandises; elles offrent l'aspect d'un parc d'artillerie et de fourgons. Je logeai à la Petite-Bergère; dans cette auberge se trouvaient une douzaine de voituriers et de conducteurs de diligences qui venaient de chez le maire pour constater la cause majeure de leur retard.

Un grand nombre de paysans travaillent à débayer la route dans les endroits les plus obstrués. A l'Argentière (8 lieues de Lyon), il y avait 5 ou 600 pionniers occupés à frayer un passage entre Vaugneray et le grand Buisson; il y a là trois pieds de neige. A Duerne, la route est tracée sur une largeur de sept pieds; la neige y est coupée perpendiculairement, et l'on croit marcher entre deux murs de cinq ou six pieds de hauteur.

Pendant trois journées de marche (mardi, mercredi et jeudi dernier), je n'ai pas trouvé une seule personne depuis la Villetelle jusqu'à Pongibaud; en-deçà du Puy-de-Dôme, j'ai rencontré des voituriers qui ramenaient leurs chevaux dételés des voitures laissées, comme je l'ai dit, en station sur le Puy-de-Dôme.

J'ai servi dix ans; j'ai maintes fois traversé des montagnes, jamais je n'ai eu peur de périr au milieu des neiges, comme dans le voyage que je viens de faire.

Les messageries Laffite et Gaillard viennent de suspendre jusqu'à nouvel ordre leur service sur la route de Lyon à Bordeaux, cette route étant devenue totalement impraticable par la masse de neiges qui l'encombre sur plusieurs points.

Demain, 1^{er} mars, aura lieu l'ouverture du salon au Louvre.

Un assez bon nombre de tableaux de grande dimension, représentant des sujets nationaux, et destinés au nouveau Musée de Versailles, figureront à l'exposition. On reverra Bonaparte montrant les

pyramides d'Égypte aux soldats de l'armée française, tableau de Gros, auquel M. Debay, l'un de ses élèves, a été chargé d'ajouter plusieurs accessoires pour agrandir le champ de la composition.

M. Horace Vernet fournit pour sa part quatre grandes batailles, dont celles de Léna, de Wagram et de Friedland viennent d'être terminées. La quatrième, la bataille de Pontenoy, faite il y a quelques années pour orner le plafond de la salle du conseil d'état, sera exposée publiquement pour la première fois. Les amateurs citent de cet artiste une chasse à Alger, petit tableau de chevalet, dans lequel on voit le brave Joussouff qui a combattu dans les rangs de nos soldats.

La bataille de Denain a été traitée par M. Mounvoisin. M. de La Rivière montrera sur une toile de grande dimension, l'arrivée du roi Louis Philippe à l'hôtel de ville, en 1830, et M. Court la distribution des drapeaux à la garde nationale, au mois d'août de la même année.

Les personnes qui ont vu la bataille de Lawfelt, peinte par M. Couder, s'accordent à dire que cet ouvrage est digne de fixer l'attention des connaisseurs.

M. Bellanger, qui traite heureusement les sujets militaires, a été chargé de peindre la bataille de Fleurus. Quant à M. Alfred Johannot, il a fait, pour la décoration du château d'Eu, une scène où est représenté le duc de Guise amenant ses principaux officiers blessés après une bataille, devant le jeune roi Charles IX, près duquel est Catherine de Médicis sa mère. Les figures sont de grandeur naturelle.

On dit que M. Steuben a donné un intérêt très-dramatique au sujet de Jeanne-la-Folle, et que le Triomphe de Pétrarque, peint par M. Louis Boulanger, fera grand honneur à cet artiste.

— On écrit de Valenciennes, 16 février :

Une catastrophe qui démontre combien il est dangereux d'habiter trop tôt les bâtiments récemment construits, vient de disjoindre le florissant et nombreux pensionnat que dirigeaient à Tournay les religieuses de St-André. L'accroissement soutenu de cette institution où l'enseignement était conforme aux idées religieuses qui dominent la population du pays, ayant rendu insuffisant un premier local, les sœurs décidèrent qu'il en serait construit un plus vaste dans un des plus beaux quartiers de la ville. La maison construite, elles attendirent avec impatience l'époque fixée par les architectes pour délaisser l'ancien établissement. Enfin cette époque arriva, et elles allèrent processionnellement et accompagnées de leurs élèves prendre possession de la nouvelle habitation.

» Bientôt plusieurs religieuses tombèrent malades,

deux d'entre elles succombèrent, la maladie et la mort sévirent parmi les élèves, et douze jeunes personnes furent enlevées coup sur coup. Ces funestes événements déterminèrent le départ de toutes les élèves; l'autorité a fait évacuer la fatale maison, les religieuses se sont retirées dans une maison de campagne mise à leur disposition par l'évêque du diocèse de Tournay? plusieurs d'entre elles y sont ou en convalescence ou dans un état fort alarmant.

BELGIQUE.

Bruxelles, (2 mars Trois heures.) — A l'ouverture de la Bourse il y a eu un mouvement de reprise sur la dette active espagnole, il ne s'est pas soutenu après la cote le cours reste 47 3/4 papier. La dette passive était en hausse et demandée par suite d'un décret de la reine d'Espagne, réglant dit-on le sort de cette valeur.

Anvers (deux heures.) — Ardoin 46 3/8 1/2 argent, passive 15 1/4 argent.

Amsterdam, 1^{er} mars Ardoin 47 argent, passive 15 1/2.

Londres, 29 février (quatre heures.) — Consolidés comptant 91 3/4 en compte 91 7/8; b-lges 00; hollandais 2 1/2 p. c. 55 5/8, 5 p. c. 105 1/8; Espagnoles active grosses pièces 45 7/8; petites pièces 47 1/8; passive 15 1/8, différés 23; portugais 3 p. c. 52 1/4, 5 p. c. 82; brésiliens 88.

— On écrit de Mons, 27 février.

Les fabriques de sucre de betteraves prennent faveur dans notre province. Il en sera sous peu établi une nouvelle à Banffe, par une société dont les principaux actionnaires résident en notre ville.

L'Indépendant, a, le premier de tous nos journaux reproduit le passage d'une correspondance étrangère annonçant l'arrivée de deux envoyés belges à Constantinople; nous lui avons emprunté ce fait, en contestant sa véracité. Aujourd'hui l'Indépendant le dément ainsi :

« Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle donnée hier par la Gazette d'Augsbourg, sous la date de Constantinople, et d'après laquelle deux agents belges seraient arrivés dans cette ville pour y négocier la reconnaissance du gouvernement par le sultan. » (Mercure.)

— Par disposition ministérielle, les cours pour les officiers aspirans de l'état-major ont recommencé hier à l'école militaire; et nous en félicitons M. le directeur de l'école comme MM. les officiers. Nous aurions vu avec peine faire d'une question toute personnelle une question d'institution, et priver le pays, pour une telle querelle, de l'utilité générale qui doit résulter de l'enseignement solide donné aux aspirans d'état-major.

Nous insistons sur cette réflexion, précisément parce qu'on a cherché à diminuer l'utilité des cours suivis par ces messieurs; et, à notre avis, ces cours sont d'autant plus im-

propre. Cette enquête est difficile; il faut consulter beaucoup de documents.

Je m'en suis occupé, mais pas assez pour vous apporter une solution définitive. La question météorologique est très-grave en tant qu'elle se rapporte au défrichement des bois. Les défrichements peuvent avoir des influences de plus d'une espèce. On a parlé du déboisement sous le rapport de la conservation des sources, mais il peut modifier le climat d'une foule d'autres manières. Je demande pardon à la chambre d'entrer ici dans des détails scientifiques. (Voix de la gauche : Parlez! parlez! C'est la question.)

Pour une température moyenne, dans un lieu donné, il y a une répartition très-égale pour la température annuelle dans les différents mois. C'est de là qu'était venue à Buffon l'idée de distinguer les climats intempérés et excessifs.

L'Amérique a un climat excessif. L'Europe, avant le déboisement, les hivers étaient beaucoup plus rudes et les étés plus chauds. Vous serez peut-être étonnés d'entendre que dans les environs de Paris, il y a quatre ou cinq cents ans, il faisait beaucoup plus chaud qu'aujourd'hui. Une foule de documents historiques le prouveraient; ainsi nous voyons dans une Charte que les vigneron d'Amiens se présenteraient au concours pour savoir quel canton de France fournirait le vin de la table de Philippe-Auguste. De nos jours, les vigneron d'Amiens ne se présenteraient plus au concours pour fournir le vin de la table de qui que ce soit. (Hilarité prolongée.)

Il y a une modification notable dans le climat, qui a été la conséquence nécessaire du déboisement. Cette modification a été peut-être un avantage; mais il faut éviter les extrêmes en cela comme en toutes choses, et je crois que si vous accordez le déboisement tel que vous le demandez à la commission, il pourrait en résulter, je ne dis pas qu'il en résulterait, mais il pourrait en résulter un inconvénient

DEFRICHEMENT DES FORETS.

La plupart des savans, économistes ou autres, qui se sont occupés de la question du défrichement des forêts sous le rapport météorologique, surtout en France, ont signalé les inconvéniens du déboisement, son effet fâcheux sur le climat et les variations de la température. Ils ont cité à cet égard des faits bien curieux et bien remarquables. Aussi se sont-ils accordés généralement à demander, contre cette fureur de défricher qui s'est manifestée si activement depuis un demi-siècle, sinon de nouvelles restrictions, au moins le maintien de celles qui existent. C'est en cet état de la question, que M. Anisson-Duperron a fait à la chambre des députés de France une proposition en sens contraire, une proposition en faveur des défrichemens, et dont la discussion générale a eu lieu dans la séance du 27. L'ajournement de la proposition, demandé par M. Passy (ministre du commerce), et appuyé en particulier par M. Arago, a été prononcé à une majorité assez forte. On ne lira pas sans intérêt les discours de ces deux orateurs; nous les reproduisons ici en entier.

M. Passy, ministre du commerce et des travaux publics. Je n'aborde pas, Messieurs, tous les détails de la discussion à laquelle vient de se livrer le préopinant; mais il est un point que je dois signaler à la chambre : c'est qu'il y a ici une importante question météorologique, question dont les élémens sont encore très-peu connus. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans beaucoup de localités le défrichement des bois a changé la constitution météorologique. Ainsi, il a été fait des plantations en Égypte, et dans ce pays, où la pluie était inconnue, la pluie a reparu. Dans nos Antilles, des défrichemens ont été faits sans mesure, et les sources sont presque toutes tarées. A Porto-Ricco, au contraire, on exécutait avec rigueur une ordonnance des Rois d'Espagne qui prescrivait à ce-

lui qui coupait un arbre d'en planter trois en remplacement. Il en est résulté, que cette île a conservé l'abondance de ses sources et la fraîcheur de ses pâturages.

En Espagne, où est généralement répandu le préjugé que les bois attirent la foudre, le pays a été généralement déboisé; il est frappé de stérilité et de désolation; et pour invoquer un exemple plus rapproché de nous, je dirai que l'année dernière, on m'a montré dans la Limagne, des ruisseaux dont le volume n'est plus suffisant pour faire marcher les usines situées sur leurs cours; je ne suis pas compétent pour juger la question; mais je ne demande qu'une chose, c'est qu'on ne la tranche pas avant d'être suffisamment éclairé.

Ce qu'il y aurait, à mon avis, de plus prudent, ce serait d'ajourner la discussion jusqu'à ce qu'une commission composée d'hommes de science, eût examiné jusqu'à quel point le défrichement peut influer sur les circonstances atmosphériques. Au nom du gouvernement, je viens vous engager à prononcer l'ajournement de la discussion.

Nous voulons favoriser autant qu'il est en nous le libre exercice du droit de propriété, mais sous un autre rapport, nous ne pouvons, sans l'avis des hommes de science, brusquer la solution d'une question si importante et si peu éclaircie jusqu'à présent. (Appuyé.)

M. Arago : Messieurs, je viens appuyer l'ajournement proposé par M. le ministre du commerce, et je le crois fondé sur de très-bons motifs. L'honorable M. Jaubert a parlé des enquêtes avec trop de dédain; il est des enquêtes qui peuvent donner de très-bons résultats. Et si M. le ministre du commerce demande aujourd'hui des informations sur la question météorologique qui domine grandement la question qui vous est soumise, c'est parce que cette enquête n'a pas été faite par la commission. Je ne lui en fais pas un

portans que, profitant à des élèves déjà officiers, leurs résultats sont prochains; tandis que les cours donnés aux élèves proprement dits de l'école, si essentiels et nécessaires qu'ils soient, ne pourront probablement porter leurs fruits que lorsque la paix sera définitivement conclue et qu'il y aura lieu à réduire plutôt qu'à augmenter les cadres de notre armée.

Le ministre et M. le directeur de l'école ont reconnu sans doute qu'il fallait s'en rapporter à la déclaration de ces officiers, faite sur l'honneur; et la réprobation qui se manifeste contre les violences dont le *Libéral* a été l'objet, leur aura fait reconnaître le danger et l'inconvenance politique qu'il y aurait eu à demander de ces messieurs d'autres manifestations.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 2 mars. — M. le ministre de l'intérieur présente quatre projets de loi relatifs à des séparations de communes. La chambre en ordonne l'impression et les renvoie à une commission qui sera nommée par le bureau.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi communales.

On en est resté à l'art. 57 relatif à la nomination des gardes de bois communaux. (Nous l'avons fait connaître hier, ainsi que les divers amendemens.)

M. Zoude se prononce contre l'article en discussion. Il soutient que dans l'intérêt des communes, l'administration de leurs bois doit appartenir au gouvernement.

M. Dumortier s'élève contre cette doctrine, et contre l'utilité de l'administration forestière. Il demande que la nomination des gardes soit laissée aux états provinciaux. Il appuie en outre l'amendement présenté hier par M. Andries, relativement aux bois des administrations, des bois appartenant aux établissemens de bienfaisance.

Après quelque discussion, M. le ministre des finances présente une disposition additionnelle, pour apaiser les craintes de M. Andries. Cette disposition est ainsi conçue :

« En ce qui concerne les gardes des bois appartenant aux établissemens de bienfaisance, la présentation des candidats sera faite par les administrations de ces établissemens. »

Cette disposition est adoptée. La rédaction présentée hier par le ministre est également adoptée. L'article 57 ainsi amendé est ensuite adopté dans son ensemble.

On passe à l'article 58, relatif aux charges et dépenses communales. Il est mis en discussion par paragraphe.

Le conseil communal est tenu de porter annuellement au budget des dépenses toutes celles que les lois mettent à la charge de la commune, et spécialement des suivantes.

1° L'achat et l'entretien des registres de l'état civil. — Adopté.

2° L'abonnement au *Bulletin des lois* et au *Mémorial administratif*. — Adopté.

3° Les contributions assises sur les biens communaux. — Adopté.

4° Les dettes de la commune, liquidées et exigibles, et celles résultant de condamnations judiciaires à sa charge. — Adopté.

5° Les traitemens du bourgmestre, des échevins, du secrétaire, du receveur et des employés de la commune, des commissaires et agens de police, des gardes-champêtres et forestiers, ainsi que les supplémens de traitement des brigadiers de ces gardes.

La section centrale a proposé le retranchement de ce qui concerne les brigadiers.

M. le ministre de l'intérieur propose d'ajouter à la fin de l'article les mots : « conformément aux réglemens provinciaux sur la matière. »

M. Dubus propose d'ajouter une disposition ainsi conçue : « Lorsque les conseils provinciaux jugeront convenable d'ordonner l'embrigadement. »

Ces divers amendemens sont adoptés. Le n° 5 est ensuite adopté dans son ensemble.

6° Les frais de bureau de l'administration communale. — Adopté.

7° L'entretien des bâtimens communaux, ou loyer des maisons qui en tiennent lieu. — Adopté.

8° Le loyer ou l'entretien des locaux servant aux audiences de la justice de paix, lorsque le juge-de-peace ne tient pas ses audiences chez lui, et ceux servant au greffe ou tribunal de police communale, dans les communes où ces établissemens sont situés, et l'achat ou l'entretien du mobilier des mêmes locaux. — Adopté.

9° Les services aux fabriques d'églises et aux consistoires, conformément aux dispositions existantes sur la ma-

que vous déploriez un jour. Vous savez, Messieurs, qu'il y a très peu d'années on a proposé, et le projet a été réalisé, on a proposé de se garantir de la grêle en plantant en terre des paragrêles. Ce procédé, je l'ai attaqué parce qu'il n'était pas assez multiplié et parce qu'il ne servait pas de conducteur de l'électricité. Mais il n'en est pas moins vrai que les forêts, sous le rapport de l'électricité, exercent une grande influence; et, quoiqu'on ne connaisse pas très-bien la théorie de la formation de la grêle, il est cependant démontré que l'électricité joue un rôle très-important dans cette formation.

Il est possible qu'en déboisant les montagnes, vous augmenteriez les chances de grêle d'une manière déplorable pour les cantons environnans. Je ne dis pas que cela soit, mais je dis que cela pourrait être, et qu'il est utile de se livrer à cet égard à un examen sérieux.

Une autre circonstance fort importante, c'est que dans les pays déboisés les rivières sont devenues torrens, c'est-à-dire que pendant un court espace elles fournissent des masses d'eau considérables, et qu'ensuite elles n'en fournissent plus une goutte. Ce phénomène a été particulièrement observé dans les pays déboisés.

L'eau est utile pour la navigation et pour les arrosemens, mais il est à remarquer que les rivières torrentueuses entraînent avec elles de grandes quantités de terres des montagnes, que leur lit s'exhausse, et finissent par former à leur embouchure des bancs qui nuisent à la navigation.

Vous savez ce qui est arrivé en Italie par suite du déboisement des Alpes. Je tiens de M. de Prong que le lit du *Pô* s'est tellement exhaussé qu'il est aujourd'hui au niveau du premier étage de la ville de Ferrare.

Je parlais tout-à-l'heure de la grande quantité de terres qu'entraînent les rivières depuis le déboisement des montagnes. En Italie, cette quantité est si considérable, que dans un canton de la Toscane, on a pu se servir de ces

alluvions pour combler d'autres grands marais, et pour faire de ce canton autrefois aride et malsain, un pays très-fertile et sain.

En résumé, je ne puis me prononcer d'une manière définitive sur la question météorologique que soulève celle du déboisement. Mais, selon moi, il y a la matière à une enquête sérieuse. Je l'appuie, parce qu'elle n'a pas été faite, et qu'il y a dans les archives de la science une foule de documens bons à consulter, et je demande en conséquence avec M. le ministre du commerce, que la proposition soit ajournée.

LA SAINT-BARTHÉLEMY.

On lit dans les journaux de Paris arrivés ce matin :

Hier soir le nouvel opéra de M. Meyerbeer, les *Huguenots* a été représenté à l'Opéra avec le plus éclatant succès. Les deux derniers actes surtout ont excité un enthousiasme universel. Jamais peut-être l'auteur de *Robert-le-Diable* ne s'est élevé à une pareille hauteur.

Toutes les beautés de cette grande partition ont été encore rehaussées par une exécution admirable dans toutes ses parties, et telle qu'on la rechercherait vainement ailleurs, par des décorations magnifiques, d'un effet aussi neuf que piquant, par une mise en scène somptueuse et de bon goût. Dans cette circonstance solennelle, M. Duponchel n'a pas démenti sa vieille et légitime réputation de science et de bon goût.

L'assemblée était brillante et nombreuse; toutes les notabilités politiques, artistiques et littéraires s'étaient donné rendez-vous. Les loges destinées à la famille royale étaient occupées par la reine, les deux princesses Marie et Clémentine, le duc de Nemours, le duc d'Annam, et des personnes de la cour. M. Thiers, l'homme du jour, était là aussi. Parmi les littérateurs à la mode, on a remarqué MM. Eugène Sue, Janin et tant d'autres. Nos deux grandes actrices,

idées fausses sur la situation de l'industrie et du commerce, et en cela elles sont secondées par un certain nombre d'industriels, dont ces feuilles représentent l'opinion. — M. Smits a dans les mains des chiffres qui feraient justice de toutes les exagérations, des chiffres « qui montreraient à tous dans quelle voie de prospérité est entrée l'industrie belge » (expressions employées par le directeur du commerce, si nos souvenirs sont fidèles.) Et cependant il persiste à conserver ces documens dans les cartons des bureaux, au lieu de s'empresser de les mettre en lumière. — N'est-ce point là manquer à ses devoirs envers le gouvernement et envers le pays?

Nous savons que la santé du député d'Anvers a été atteinte dans ces derniers temps; mais il y a environ deux ans, que M. Smits se trouve à la tête de l'administration du commerce et de l'industrie; il a prononcé à la chambre des représentans d'excellens discours sur diverses matières d'intérêt matériel, mais pas un document de statistique n'est encore sorti de ses mains. En France, au contraire, l'administration des douanes fournit tous les ans, des tableaux complets qui constatent les opérations du commerce sous le double rapport de l'importation et de l'exportation. Nous ne concevons pas, nous le répétons, comment, rien de pareil n'ait pas encore été fait chez nous, et pourquoi, il faut le dire, M. Smits s'obstine à tenir la lumière sous le boisseau.

L'honorable député d'Anvers ne veut point sans doute faire le monopole des documens statistiques, qu'il peut avoir en sa possession comme directeur du commerce, car ils appartiennent à tout le monde. M. Smits, est d'ailleurs au niveau des hommes les plus avancés dans la connaissance des faits d'industrie et de commerce, et il n'a pas certes besoin de quelques chiffres pour demeurer l'une des notabilités de notre chambre des représentans, chaque fois qu'une question d'intérêt matériel y sera agitée; nous nous plaignons à le proclamer.

Ce n'est point la première fois, que l'inaction de M. Smits a été critiquée dans ce journal. Nous savons bien que les observations de la presse passent aujourd'hui fort légèrement, et, pour le dire en passant, la faute en est bien à elle; mais voici venir la discussion du budget, et nous espérons qu'il se trouvera, soit à la chambre, soit au sénat, des hommes qui partageront notre opinion sur l'importance des tableaux de l'administration des douanes, et ils feront entendre, sans doute, des réclamations qui auront crédit auprès de M. Smits.

Nous avons dit, d'après un autre journal de cette ville, que les 5 1/2 p. 100 prélevés sur la recette brute du spectacle, allaient être rendus à leur première destination, c'est-à-dire, qu'ils seraient désormais employés à la confection de décors nouveaux. On sait que cette retenue est opérée aujourd'hui au profit des actionnaires de la salle. Il n'y a rien encore de décidé sur la question de savoir à qui appartiennent les susdits 5 1/2 p. 100, et elle fait toujours l'objet d'un litige entre la régence et les actionnaires.

Un défaut de construction dans le mur séparatoire de deux maisons a failli occasionner les jours derniers un incendie en cette ville.

Une poutre du premier étage de l'une d'elles s'appuyait justement sur la partie du mur mitoyen contre laquelle se trouvait un foyer de la maison voisine. Une seule brique et un peu de ciment séparaient cette poutre et le feu. Un voisin devenu

Mmes. Mars et Dorval se comptaient aussi parmi cette société d'élite.

Puis venait toute l'aristocratie, toute la fashion de notre grand monde. C'était merveille que de voir ainsi notre belle salle de l'Opéra, toute brillante de diamans, toute étincelante de rubis, car la plupart de ce monde était paré pour le bal de M. le baron Rotschild dont les salons ont été vides jusqu'à minuit.

Nourrit, Levasseur et Mlle. Falcon qui chantent d'une manière si remarquable les trois rôles principaux, ont été rappelés après la chute du rideau et ont reparu au milieu des acclamations de toute la salle.

Nous devons ajouter que tout le monde était d'accord sur la perfection avec laquelle madame Dorus-Gras a chanté son second acte. D'unanimes applaudissemens lui en ont donné la preuve.

L'opéra a été dit avec un merveilleux ensemble. Dérivis, mademoiselle Flécheux, Serda ont aussi été justement applaudis.

M. Scribe est l'auteur du poème, les décorations sont de MM. Séchant, Feuchères, Diéterle et Despléchin.

Les *Huguenots* paraissent destinés à fournir une aussi longue et aussi glorieuse carrière que *Robert-le-Diable*.

Donizetti, récemment décoré de la croix-d'honneur comme son heureux émule Bellini, obtenait en même temps un brillant succès au grand théâtre de Venise; les lettres particulières ne tarissent pas sur l'enthousiasme qu'excite le nouvel opéra de *Belisario*; on compare la vogue qu'obtient cette belle partition de Donizetti à l'éclatant succès de son *Anna Bolena*. Le basso Salvatori, le ténor Pasini et Mlle. Ugher étaient les interprètes du jeune maestro; plusieurs fois rappelés par le public, ils sont venus recueillir leur part de justes bravos prodigués au nouveau chef-d'œuvre lyrique.

malade, garda pendant deux ou trois semaines la chambre où se trouvait ce foyer et il y fut fait du feu jour et nuit. La brique finit par rougir et le feu se communiqua à la poutre. Lorsque le bout qui se trouvait enfoncé dans le mur fut brûlé et que le feu commença à se communiquer sous le plancher, la chambre fut remplie de fumée. On enleva quelques planches et l'on parvint bientôt à arrêter le mal.

Il était onze heures du soir quand la servante restée seule sur pied fit cette découverte. — Avis aux architectes et aux maîtres maçons.

Nous lisons ce qui suit dans l'extrait du procès-verbal de la séance du 19 février du conseil de régence :

Le conseil appuie de son avis favorable la délibération de la commission des hospices du 17 février 1836, tendante à ce qu'elle soit autorisée à céder pour l'établissement du chemin de fer; savoir :

1° Une pièce de terre d'un hectare quatre ares, située à Berloz et exploitée par le sieur Pierre Vandenberg, au prix de trois mille cinq cent trente-cinq francs soixante dix-sept centimes;

2° Et une autre parcelle d'un hectare dix-sept ares, située à Corswarem et exploitée par le sieur Wathieu Simonis, au prix de trois mille sept cent vingt-cinq francs 17 c.

Le conseil rejette la demande de la direction du théâtre, en date du 19 de ce mois, tendante à ce que le quatrième quart du subsidé de 12.000 frs., qui ne sera exigible qu'au 1^{er} mai 1836, fin de l'année théâtrale, leur soit payé de suite par anticipation.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Un des premiers fabricants de cette ville vient de rappeler tous ses commis-voyageurs, parce qu'il est dans l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes qui lui sont faites. Ce fabricant sera bientôt pauvre, d'après les calculs du *Messenger*.

— On écrit d'Anvers, 2 mars :

« Hier soir entre 8 à 9 heures, il s'est élevé un très fort ouragan accompagné, d'éclair, et de grêles; plusieurs cheminées ont été renversées à Mercksem; des maisons ont été endommagées; on n'est pas sans crainte sur les digues de Stabrouck.

— *L'Eclair* dit que la lettre de M. Alexandre Rodenbach, sur les aveugles faisant suite à celle de Diderot, vient d'être traduite en anglais par M. Copeland, et que les *Reviews* de la Grande-Bretagne s'accordent à faire l'éloge de cet ouvrage charmant; c'est leur expression.

— La première lieue du chemin de fer de Londres à Greenwich est achevée. Les voitures à vapeur le parcourent continuellement, et le trajet ne dure que six minutes.

— Les versions varient sur les causes et le lieu de la mort de la jeune princesse de Schwarzenbergh. Des journaux allemands ont prétendu que dans un accès de jalousie son mari la trouvant au théâtre en conversation trop animée avec un Anglais, il avait tiré de sa poche un pistolet et l'avait déchargé sur l'infortunée; d'autres feuilles disent maintenant que ce fut au contraire, en revenant du spectacle que le prince ayant trouvé son épouse en tête-à-tête avec un Anglais, il prit son fusil et tua la malheureuse.

Le fait de la mort est le seul sur lequel les feuilles soient d'accord. Nous nous permettrons, cependant, d'en douter parce que le prince a ici un très proche parent, le duc d'Arenbergh, qui paraît n'être pas informé de l'événement.

STATISTIQUE.

Nous nous sommes successivement procuré les chiffres de la population des quartiers du Sud, du Nord et de l'Est, au 1^{er} janvier 1836. Voici maintenant ceux relatifs au quartier de l'Ouest :

Enfants au-dessous de 12 ans; garçons : 1505.
Filles : 1463.

Enfants de 12 ans et au-dessus; garçons : 1817.
Filles : 2427.

Hommes mariés : 1802. Veufs : 187.
Femmes mariées : 1816. Veuves : 508.
Nombre d'habitations : 1827. Total de la population : 11,525.

RÉCAPITULATION.		
Quartier	Habitans.	Maisons
Quartier du Sud	17,704	2,859
Nord	14,586	2,208
Est	14,193	2,064
Ouest	11,525	1,827

Total de la population 58,008 individ. 9,858 maisons.

BANQUE LIÉGEOISE ET CAISSE D'ÉPARGNE.
Le dépouillement des souscriptions pour les 927 actions, de mille francs chacune, à émettre par la

banque liégeoise, a eulieu le 29 février : il en est résulté que des actionnaires ont retenu 526 actions auxquelles ils avaient droit — et que les souscriptions pour les 401 actions restantes à déléguer avec la prime de cinquante francs se sont élevées à seize millions 151 mille francs.

(Ces chiffres ne contredisent pas ceux que nous avons donnés, car il ne s'agit dans les 16 millions susdits, que des souscriptions à 50 francs de prime.)

BANQUE DE BELGIQUE.

Le conseil d'administration de la Banque de Belgique, a l'honneur de prévenir les actionnaires en nom que par acte passé le 13 février dernier, il a été constitué une société anonyme sous le nom de *Société de St-Léonard*, pour la fabrication du fer et de l'acier et celle des outils et machines au capital de douze cent mille francs.

Deux cent cinquante actions de mille francs chacune, sont mises à la disposition des actionnaires en nom de la Banque.

En conséquence ceux qui veulent participer à la répartition des actions susmentionnées, peuvent s'inscrire le 9 de ce mois, depuis 10 heures jusqu'à 2, sur un registre déposé au secrétariat de la Banque ou envoyer avant ce terme leur demande d'inscription par écrit.

Les actions susmentionnées participeront pour 500 francs chacune aux intérêts et dividendes de l'année actuelle et pour la totalité des intérêts à partir du 1^{er} janvier et des dividendes à partir du 1^{er} mai 1837, conformément aux articles 8 et suivans des statuts; les versements se feront par dixièmes, savoir : le premier, le 10 mars; le second, le 1^{er} mai, et les suivans de mois en mois jusqu'au 1^{er} janvier 1837.

Bruxelles, le 1^{er} mars 1836.

Le directeur de la banque, C. DE BROUCKERE.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Léopold, Roi des Belges, à tous présens et à venir, salut.

Vu le rapport de notre ministre de l'intérieur, du 21 de ce mois, duquel il résulte qu'il y a nécessité, dans l'intérêt public, de prendre des mesures pour régler les travaux de constructions, plantations et autres, que des particuliers font exécuter le long des routes.

Vu les lois des 16 septembre 1807 et 8 mars 1810;

Vu la loi du 6 mars 1818,

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Quiconque voudra construire, reconstruire, réparer ou améliorer des édifices, maisons, bâtimens, murs, ponts, pontceaux, aqueducs, faire des plantations et autres travaux quelconques, le long des grandes routes, soit dans les traverses des villes, bourgs ou villages, soit ailleurs, devra préalablement y être autorisé par la députation des états de la province, se conformer aux conditions et suivre les alignemens qui lui seront prescrits par ce collège, sauf les droits à une juste et préalable indemnité, dans le cas où une partie de sa propriété devrait, par suite des nouveaux alignemens adoptés, être incorporée dans la voie publique.

Art. 2. Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées dans la forme ordinaire et réprimées conformément à la loi du 6 mars 1818, indépendamment des mesures qui pourront être prises pour faire effectuer la démolition des maisons, bâtimens, murs, etc., construits, reconstruits, réparés ou améliorés, ou l'enlèvement des plantations faites sans autorisation préalable.

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel* et au *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 29 février 1836. LÉOPOLD.

(CORRESPONDANCE.)

Liège, le 2 mars 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Arrivé à une époque où toutes nos institutions se montrent à l'envi libérales, où toutes se flattent de décerner au mérite ce qui était jadis accordé à l'intrigue, la régence de Liège vient de donner des preuves du contraire.

Liège compte avec orgueil un nombre des artistes distingués qu'elle possède quelques sujets sortis de son académie et à cause des dispositions qu'ils montraient pour l'étude de la peinture, elle avait jugé convenable de sacrifier une partie de ses revenus en leur accordant des subsides assez considérables pour aller se perfectionner dans la capitale des arts, sous les productions colossales de Michel-Ange, des Jules-Romain et des Raphaël, modèles capables d'enfanter de grands hommes!

Poussé par des vues d'intérêt général, par tout ce qui peut concourir à la suprématie de notre Nation, je me suis permis de faire quelques observations sur la nouvelle réforme à opérer à notre académie de dessin. J'abandonne au lecteur le soin de mesurer leur importance : le conseil de régence s'est occupé dans sa dernière séance de la nomination du directeur de cet établissement, mais ma surprise a été grande, lorsque j'ai vu qu'il avait préféré à ce mode de justice et d'équité, en un mot le concours, celui de bulletin secret. Mais je demande aux amis des arts, si un tel mode n'est pas monstrueux, si ce n'est pas fermer l'entrée de notre nouvelle académie au mérite, si la nouvelle régence qui fait sonner si haut ses doctrines libérales ne désavoue pas les témoignages flatteurs et respectueux que quelques-uns de ses anciens membres avaient donné à plusieurs lauréats qu'ils avaient jugés dignes d'être envoyés au sein des arts.

Si l'on n'était pas convaincu des bonnes dispositions de notre régence, ne dirait-on pas qu'elle a adopté cette marche afin de faire réussir ceux qu'elle voudrait protéger; loin de moi cependant l'idée de vouloir déprécier le mérite de

l'homme sur lequel elle a fixé son choix, mais la marche qu'elle a suivie peut donner lieu par la suite à de graves erreurs. *Audaces fortuna juvat timidosque repellit.*

Deux modes existaient donc pour procéder à la nomination du directeur de cet établissement : mais je ne doute nullement qu'un de ces deux modes n'eût été accueilli plus favorablement par les protecteurs des arts.

Le premier, était de faire un appel à tous les artistes Belges, de proposer un morceau de peinture en histoire, où le talent des artistes aurait pu briller. Ce morceau exécuté, c'était de le soumettre à un jury d'hommes éclairés et impartiaux. Alors l'auteur du morceau reconnu le plus digne était celui que l'on devait appeler à la place de directeur : Mais l'impartialité veut que nous confessions les avantages et les inconvénients qui résulteraient de ce mode. La fortune étant inégalement répartie, quelques artistes auraient été forcés d'abandonner la lutte parce que leurs moyens ne leur permettraient pas de se procurer les instrumens et les matières nécessaires à exécuter ce travail : car, on peut le dire sans crainte d'être réfuté, il y en a un grand nombre qui sont forcés d'abandonner le chemin de la gloire pour veiller à sustenter leur vie : tant la condition d'artiste est misérable, lorsque après avoir achevé leurs études, ils éclappent à la protection de la cité.

Le second mode plus conforme à la raison, parce que des idées philanthropiques s'y rattachent, est que la régence aurait dû accorder une certaine somme pour établir un concours, où tous les artistes sans distinction de fortune auraient été appelés; parce qu'elle se serait chargée de pourvoir à tout ce dont ils auraient eu besoin. Alors l'émulation aurait présidé à ce concours; l'émulation leur aurait donné de la verve en regardant la palme que des juges éclairés auraient décernée à celui qui sortait triomphant de la lutte.

Les vaincus qui cependant auraient eu donné des preuves de talent, ressentiraient une satisfaction intérieure, parce qu'alors le public aurait été à même d'apprécier s'ils étaient capables de concourir à la prospérité de cet établissement en occupant des fonctions de professeur.

Mais j'entends déjà ce qu'on voudrait m'objecter : la régence a fait assez de sacrifices, elle ne peut plus en faire sans porter atteinte aux revenus dont la gestion lui est confiée. Un argument tout naturel se présente à l'esprit, c'est que le concours n'aurait pas été aussi nombreux qu'on se l'imagine; car il n'eût été composé que de ceux qui se sentaient capables de soutenir la concurrence. Les autres qui se décorent impunément du nom d'artistes et qui ne sont que de misérables artisans, déserteraient la lice, parce qu'au lieu d'en retirer de la gloire, ils n'essuieraient que de la honte et du mépris.

Nous ne pouvons qu'applaudir au choix fait par nos mandataires, mais le directeur nommé n'en aurait obtenu que plus d'honneur s'il était sorti victorieux du concours, (car à vaincre sans danger, l'on triomphe sans gloire.)

Voilà donc la marche que l'on aurait dû suivre pour maintenir la prédominance que la ville de Liège s'est acquise par la naissance des Carlier, des Laresse et des Bertholet.

J'espère que la régence, déterminée par des considérations de justice et d'équité, adoptera une marche plus rationnelle pour compléter la nouvelle réforme.

Agréez, etc. E. T.

Notice des jugemens de condamnation prononcés par le tribunal de simple police dans ses séances des 12, 16, 23 et 26 février 1836.

1^o Voierie. — Dépôts non éclairés la nuit; encombrement de la voie publique; charrettes laissées dans la voie, idem descendant la haute Sauvenière, voitures suspendues circulant pendant la nuit, sans lanterne allumée, idem, suspendues ou non, ayant traversé les places ou promenades, étalages non autorisés, etc., 40 condamnations.

2^o Cabarets ouverts après l'heure fixée par le règlement. — 5 condamnations.

3^o Jeux de hasard, tapages injurieux ou nocturnes, rixes, etc. 13 condamnations.

4^o Défaut de comparution d'un témoin assigné, condamnation à 5 fr. d'amende.

RÉGENCE DE LIÈGE. — AVIS.

Les bourgmestre et échevins informent les habitans que le rôle de la contribution foncière du quartier du Sud pour 1836, est rendu exécutoire et remis au receveur des contributions directes pour être mis en recouvrement.
Liège, le 26 février 1836.

VILLE DE LIÈGE.

Séance publique du conseil de régence, samedi prochain, 5 mai, à 5 heures du soir.
L'ordre du jour est affiché,
Liège, le 3 mars 1836.
Le bourgmestre, Louis JAMME.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 1^{er} MARS.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.
Décès : 4 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Joseph Libert, âgé de 73 ans, forgeron, rue Bessonhez, veuf de Diédonnée Riga. — Nicolas Loua, âgé de 38 ans, armurier, faubourg St-Gilles, époux en 2^{me} noces d'Anne Miserez. — Marie Thérèse Sauvenay, âgée de 74 ans, marchande, rue de l'Épée, épouse de Nicolas Sauveur. — Marie Thérèse Pirnay, âgée de 37 ans, cultivatrice, rue Voltem, épouse de Jean Jacques Bury.

Du 2 mars. — Naissances : 4 garçons, 4 filles.

Décès : 4 garçons, 2 filles, 1 homme, savoir : Jean Auguste Borreckens, âgé de 29 ans, premier lieutenant d'artillerie en garnison en cette ville, célibataire.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeu di, 3 mars, *Zampa*, opéra en trois actes.
Étre aimé ou mourir, vaudeville en un acte.

Demain, au bénéfice de Mme. Morin et M. Lapique. *La Femme du Peuple*, drame en deux actes. — *Le Lognon*, vaudeville en un acte. — *Fiorella*, opéra en trois actes. — *La Lectrice*, vaudeville en 2 actes.

